

Critères au sein des ED BSL et SMRE:

- L'activité de recherche post-thèse doit être validée par une production scientifique suffisante, au minimum 10 publications en dehors des publications liées à la thèse, dans des revues internationales à comité de lecture.
- Le candidat doit pouvoir justifier d'une expérience d'encadrement : participation à l'encadrement d'au moins une thèse soutenue, encadrement d'étudiants de Master.
- Cette expérience doit être attestée par la participation des jeunes chercheurs encadrés dans les publications ou dans les brevets.